

CARTEL ET MODUS OPERANDI

Soirée des cartels

Maison des Associations à Valence

Mardi 3 novembre 2026 à 19h45

Revenir sur les principes de base du fonctionnement d'un cartel pour qui hésite à s'inscrire, nous est apparu comme une opportunité à saisir. Lorsque Lacan, dans son *Acte de fondation*, parle d'un « groupe constitué par choix mutuel [...] et qui s'appellera un *cartel* se présente à mon agrément avec le titre du travail que chacun entend y poursuivre ¹ », de quel engagement est-il question ? Quel désir est à l'œuvre ? Si quatre + 1 décident de se choisir pour travailler en cartel, quelle est la fonction du +1 ? Y a-t-il un *gradus* du savoir du psychanalyste « expérimenté », qui serait l'apanage du +1 ? Quelle leçon peut-on tirer de l'expérience en cartel quant au savoir qui s'y dépose et de l'écrit qui en constitue éventuellement le produit ?

Nous aurons le plaisir d'accueillir **Anne-Laure Pellat**, déléguée aux cartels en Rhône-Alpes et membre de l'ACF, qui interviendra sur ce thème, animé par une discussion auprès de plusieurs cartellisans, qui témoigneront de leur expérience, suivie d'une bourse aux cartels.

La soirée des cartels aura lieu le mardi 3 novembre à 19H45, Maison des associations, 74 route de Montélier à Valence.

1- Lacan J., « Acte de fondation », *Autres Ecrits*, Seuil, Paris, 2001, p.235.